



ARRETE DU MAIRE

Nos réf : AT/MB

N° 73 / 2019

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETONS

Article 1 : L'entreprise IDF CRT demeurant 24 Rue Bretigny à Longpont-sur-orge 91310 Essonne, interviendra pour des travaux de création de GC et pose de chambre. Les travaux seront effectués 2 Impasse des Bleuets Bavans 25550.

Article 2 : Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 30 jours du 04 septembre au 4 octobre 2019, la circulation des véhicules sera réglementée et alternée manuellement.

Article 3 : L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonciateurs du chantier et de route barrée. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : Le maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, la Police municipale, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 03 septembre 2019

Le Maire,

Agnès TRAVERSIER



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21 – Fax 03 81 96 23 85

E-mail : mairiebavans@wanadoo.fr – site internet : www.bavans.fr